

209C0580

FR0000044901-OP013-AS04

27 avril 2009

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

INTERCALL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 27 avril 2009, à 16 heures 35, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Financière LR, contrôlée par M. Lionel Rozenberg, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions INTERCALL en application des articles 234-2 et 233-1 2° du règlement général.

Aux termes d'une convention de cession conclue le 28 novembre 2008, la société Financière LR a acquis hors marché, à cette date, auprès de Liberty Surf Group SAS, 715 328 actions INTERCALL représentant 88,63% du capital et des droits de vote de cette société (1), au prix de 1,58 € par action.

A l'issue de ces opérations, Financière LR détient directement 715 328 actions INTERCALL représentant autant de droits de vote, soit 88,63% du capital et des droits de vote de cette société.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **2 € par action**, la totalité des 91 732 actions INTERCALL non détenues par lui, représentant 11,37% du capital de la société.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions INTERCALL non présentées à l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions INTERCALL est maintenue jusqu'à nouvel avis.

(1) Sur la base d'un capital composé de 807 060 actions représentant autant de droits de vote.